

Développement Durable

Charte d'engagement

Septembre 2022



Le développement durable est défini comme un état où « les composantes de l'écosystème et leurs fonctions sont préservées pour les générations présentes et futures ». Dans cette définition, « les composantes de l'écosystème incluent, outre les êtres humains et leur environnement physique, les plantes et les animaux. Pour les êtres humains, le concept sous-entend un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société » - Sources AFNOR

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités et leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, les enjeux du développement durable sont une composante de la RSE.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins Libéraux d'Occitanie souhaite s'engager dans une démarche de développement durable à travers la signature d'une charte de bonnes pratiques déclinée sous forme d'un plan d'action pluriannuel.

La démarche s'inscrit dans une logique plus large qui étudie les liens entre les activités humaines modifiant l'environnement et leurs conséquences sur les écosystèmes et la santé. La charte d'engagement permet d'affirmer un positionnement : la santé des peuples et l'environnement naturel sont interdépendants. Agir pour préserver l'environnement revient à agir pour la santé.

Orientations et engagements

Préambule

Les actions découlant de la charte s'inscrivent dans la durée. Elles nécessitent une acculturation des pratiques, la recherche de l'adhésion des élus et des salariés ainsi que des actions de formation/sensibilisation.

Les axes retenus s'inscrivent dans le cadre de l'action de la commission santé-environnement dont la coordination est assurée par un médecin référent.

Pour assurer l'animation et la mise en œuvre des axes de la charte d'engagement, d'un référent développement durable a été nommé sur chacun des sites de l'UNION.

Un travail collectif de repérage des actions déjà engagées et pouvant être proposées – phase diagnostic – a été amorcé permettant de s'engager dans les orientations suivantes.

Axe 1 – Consommer les énergies de manière responsable

Chauffage/Clim

- Contrôler annuellement le nettoyage des filtres et des sondes : économie de consommation d'énergie de 30% après nettoyage,
- Assurer une maintenance et un fonctionnement sans défaut des équipements chauffage / Climatisation,
- Etudier la réfection des fenêtres pour optimiser l'isolation,
- Promouvoir l'aération mécanique des locaux et l'aération naturelle 15 mn journalière.

Lumières

- Assurer le déploiement LED lors des renouvellements des ampoules,
- Contrôler les LED : vérifier la « garantie de flux dans le temps » et mesurer avec un luxmètre chaque année,
- Mettre des minuteurs/détecteurs de présence,
- Mettre un rappel pour penser à éteindre les lumières dans les locaux quand on les quitte (affichage dans l'ensemble du bâtiment, y compris les parties mises à disposition).

Eau/électricité

- Optimiser l'utilisation du lave-vaisselle qui reste à privilégier notamment en fournissant une vaisselle en nombre suffisant – notamment tasses et couverts,
- Limiter la consommation d'eau : pose de limiteur de débit sur les robinets, mousseurs, chasse d'eau,
- Mettre un rappel pour penser à éteindre les ordinateurs et les écrans dans les locaux.

Axe 2 – Acheter de manière responsable

- Etudier un changement de fournisseur énergie en privilégiant l'énergie verte,
- Limiter la pollution numérique notamment par une bonne gestion des mails et des mailing lists
- Réaliser une étude d'installation de panneaux photovoltaïque,
- Remplacer les grands frigos : débrancher quand il ne sert pas,
- Assurer une meilleure gestion des impressions (utilisation R/V, papier brouillon, impression N/B en mode brouillon), voir contrat imprimante au renouvellement,
- Acheter du papier recyclé pour les impressions,
- Promouvoir une politique d'achat sur circuit courts, made in France et sur des produits éco-responsables.

Axe 3 – Gérer et limiter les déchets

- Vérifier la liste pour le tri des déchets et l'afficher
- Mettre en place une politique de tri des déchets à Toulouse et améliorer celle de Montpellier – poubelle, recyclage du papier/carton, collecte sur le bâtiment, valorisation des déchets électriques, électroniques, machine affranchissement,
- Assurer une bonne gestion des fournitures : réutilisation des chemises, stylos mines rechargeables, Bic (fabriqué en France),
- Sélectionner des prestataires de restauration, traiteur, livraison, ayant une démarche éco-responsable (plateau repas, couverts, plat traiteur local, fruits et légumes de saison, avec une option végétarienne...),
- Limiter l'utilisation du plastique/non recyclable
 - Supprimer les bouteilles d'eau en plastique et les gobelets en plastique,
 - Réflexion sur la mise en place fontaines et/ou bouteilles d'eau consignées en verre,
 - Kit Goodies développement durable avec une gourde/un mug pour élus et collaborateurs, totebag en tissu (chanvre, coton bio?)...

Axe 4 – Diminuer l'empreinte Carbone liée à l'activité

- Favoriser la sensibilisation et la prise de conscience avec un calcul empreinte carbone trajets salariés + élus ?
- Etudier la faisabilité de la transition électrique des véhicules : passer à l'électrique pour voiture fonction/service ? Installation bornes électriques,
- Actions pour les déplacements élus : covoiturage, train autres ? Quelle incitation ? Valorisation de la visio-conférence,
- Contrôler les logos de dangerosité sur les produits d'hygiène et d'entretien pour privilégier, en lien avec la société de nettoyage, des produits n'ayant pas d'impact sur l'environnement (nappe phréatique etc),
- Etudier la mise en place de mesures d'incitation de recours aux transports dits « à mobilité douce »/forfait mobilité durable :
 - L'aide à l'achat de vélo, ou location longue durée avec ou sans assistance électrique, kit vélo (casque, gilet réfléchissant),
 - La promotion du covoiturage en tant que conducteur ou passager et des transports publics de personnes,
 - Les autres services de mobilité partagée,
- Mettre en place une communication sur les solutions de mobilités durables (affichage dans les locaux, mails de convocation, site internet).

Planification et évaluation

- Adoption d'un rétroplanning :
 - Mise en place des premières actions dès septembre,
 - Finalisation des actions d'ici 2 ans,
 - Mise en place d'un nouveau plan d'action d'ici 2 ans (mi-mandature).
- Evaluation annuelle et revue de la charte si nécessaire.